



PV SCJA du 07/02/2022

**Responsable de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres** : Florian Rebaud 06 28 47 08 76  
**Responsable adjoint de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres** : Victor Pereira 06 16 98 37 18  
**Responsable pôle formation** : Victor Pereira 06 16 98 37 18  
**Validations rapports** : Tahar Chalabi 06-62-58-38-19  
**Désignations U18** : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48  
**Désignations U15** : Guessoum Oussama 0783348866  
**Désignations observateurs, accompagnateurs** : Issa Ghadab 06-52-68-08-97  
**Désignations Ligue jeunes** : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48  
**Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres** : Franck Angual 06 64 51 21 67  
**Représentant des arbitres à la Commission de Discipline** : Christian Aurand 06 98 40 81 79

Nous vous demandons d'avoir le contact direct avec votre interlocuteur, les messages sur répondeur ne seront pas pris en considération.

Lorsque vous avez une information concernant votre rencontre (inversion du match, ou non déroulement de la rencontre).  
Merci de faire suivre l'information à votre désignateur au cas où une modification d'arbitre est faite

### **LIVRAISON** **MAILLOTS D'ÉCHAUFFEMENT**

Les maillots d'échauffement sont arrivés. Les personnes ayant commandées un maillot sont priées de venir les chercher au District de la Loire sur les créneaux horaires ci-dessous :

**Les Lundis entre 17h et 21h**  
**Les vendredis entre 17h et 19h**

La somme due est de 5€ un règlement par chèque UNIQUEMENT, le paiement en espèce ne sera pas accepté.

### **INFO ARBITRES**

Des cartes d'arbitrage sont arrivées au district. Elles sont à votre disposition à la commission des arbitres.

### **COVID**

**EN ATTENTE DES NOUVELLES CONSIGNES FEDERALES SUR L'APPLICATION DES MODALITES DU PASS VACCINAL.**

**Les clubs sont tenus d'informer impérativement M. BARSOTTI (référant COVID) du DLF au 06/74/09/64/01.**

**Avant d'entreprendre toutes démarches sportives et administratives concernant le report des rencontres en lien avec le COVID.**

### **A L'ATTENTION** **DE TOUS LES ARBITRES MAJEURS**

La CDA rappelle à tous les **arbitres MAJEURS** (jeunes arbitres MAJEURS et seniors) qu'ils doivent fournir **OBLIGATOIREMENT** **une échographie cardiaque** demandée depuis maintenant 3 saisons (délai accordé par la commission fédérale médicale).

Nous allons bientôt arriver à l'échéance de ce délai (30 juin 2022).

A tous ceux qui ne l'ont pas encore fournie, il faut réellement le faire dans les plus brefs délais.  
Sachez que passer **le délai du 30 juin 2022** en l'absence de l'échographie cardiaque, les arbitres non en règle seront dans l'impossibilité de valider leur demande de licence (faite par le club) tant qu'ils n'auront pas régularisé la fourniture de cet examen.

La CDA compte sur chacun d'entre vous pour vous assurer que vous êtes en règle sur ce point et ceci dans le but d'éviter les difficultés lors de la prochaine saison.

**RAPPEL: l'échographie cardiaque est à fournir une seule fois dans votre carrière d'arbitre sans aucune notion de limite de validité. Si vous l'avez déjà fourni vous n'êtes pas concernés par ce rappel.**

**PAS D'ÉCHOGRAPHIE CARDIAQUE pour les jeunes arbitres MINEURS.**

Comptant sur la prise en considération de ce rappel IMPORTANT.



Pascal REBAUD  
Président CDA Loire

La SCJA demande aux jeunes arbitres qui ne vont pas à leur match en dernière minute. Ils doivent **OBLIGATOIREMENT** prévenir leur désignateur et lui signaler s'ils sont observés afin de prévenir l'observateur et éviter un déplacement inutile.

### **INFO IMPORTANTE** **CONCERNANT LE DEROULEMENT DE LA RENCONTRE EN PERIODE HIVERNALE**

Par temps hivernal, Messieurs les arbitres, contrôleurs, et observateurs, vous êtes priés de vous renseigner auprès des clubs de la tenue de la rencontre, avant de vous déplacer.

Aviser vos désignateurs en cas de match remis en dernières minutes.

### **PETIT RAPPEL** **POUR LES INDISPONIBILITES**

Devant certains dysfonctionnements la CDA rappelle aux arbitres que toutes les indisponibilités doivent être obligatoirement saisies sur votre compte MYFFF.

Une indisponibilité envoyée par mail, par courrier, ne peut rester qu'informelle. Elle doit être accompagnée de la saisie sur MYFFF. Une absence à un match résultant d'une indisponibilité non saisie informatiquement équivaldra à une « absence injustifiée » avec application du barème du règlement intérieur.

En cas de problème pour la saisie d'une indisponibilité veuillez-vous rapprocher de votre désignateur.